



Brive la Gaillarde, le 2 avril 2019

Mairie de Donzenac  
Monsieur Yves LAPORTE  
Maire  
Place de la Liberté  
19270 DONZENAC

Objet : Arrêt du PLU

Monsieur le Maire,

En tant que Personne Publique Associée, le Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive (SEBB) a reçu le 4 février 2019, le projet d'arrêt du PLU de votre commune conformément aux articles L.153-16 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme.

La révision générale de votre PLU avait pour but :

- la mise en compatibilité avec le SCOT et l'intégration des objectifs affichés dans le PLH
- la protection et la mise en valeur des espaces naturels et des paysages
- la protection de l'activité agricole (maintien et développement)

A la lecture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) la commune souhaite assoir son rôle de relais de proximité, poursuivre sa croissance démographique tout en préservant son cadre de vie. Les orientations affichées s'inscrivent pleinement dans les objectifs et principes émis par les doctrines et documents supra-communaux.

En conséquence, le SEBB émet un **AVIS FAVORABLE** au projet de PLU de la commune de Donzenac.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Président,

Christian PRADAYROL

